

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 009-5833/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Réseau Entreprendre Provence MET 19/10582/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Réseau Entreprendre Provence est une association qui aide les créateurs et repreneurs d'entreprise, dans le but de développer l'emploi et la compétitivité sur les territoires. Son action est basée sur le financement mais surtout sur la validation et l'accompagnement des projets à fort potentiel de création d'emplois et s'appuie sur l'expertise d'entrepreneurs confirmés.

Depuis 2013, Réseau Entreprendre Provence a accompagné une centaine de lauréats porteurs de projets de création, de reprise ou de développement, et son action concerne essentiellement des entreprises situées sur les Territoires d'Aix-en-Provence, Aubagne et Marseille.

Dans un cadre de perfectionnement de ses méthodes d'accompagnement, l'association a entamé depuis 2017 une refonte de l'accompagnement des porteurs de projets pressentis pour le Comité d'Engagement. Les candidats sont suivis par un chargé d'étude et plusieurs autres chefs d'entreprise bénévoles.

Les candidats travaillent durant plusieurs semaines aux côtés de 4 entrepreneurs bénévoles (possibilité de cumuler jusqu'à 30 heures de travail avec des entrepreneurs chevronnés), l'ensemble étant coordonné par les permanents de l'association.

Chaque promotion (environ 15 à 20 porteurs de projets par an) est accompagnée sur deux années effectives suivant la date d'entrée, ce qui explique que l'association peut suivre jusqu'à cinquante lauréats sur une même année.

Le « label » de l'association est attribué lors du comité d'engagement ; ce qui déclenche l'accès au prêt d'honneur ainsi que l'accompagnement individuel et collectif.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2019

Pour exemple : en 2018, sur 50 lauréats en cours d'accompagnement (dont ceux en fin de parcours de 2017 et un reliquat de 2016), 15 ont été labellisés (représentant 12 entreprises), et une douzaine d'autres candidats est en parallèle suivie et pressentie pour un passage en comité d'engagement.

Réseau Entreprendre a également organisé diverses manifestations en 2018 sur le Territoire :

- 5 clubs lauréats,
 - 6 clubs des membres,
 - 2 petit-déjeuner,
 - 4 comités d'engagements
- et participé à différentes actions menées par d'autres acteurs du développement économique dont :
- le dispositif d'amorçage de Provence
 - les Talents du Pays d'Aix
 - les événements au Carrefour de l'Innovation
 - le Sourcing dossiers ARDAN pour le CNAM
 - le travail en commun sur le sourcing de projets à la Pépinière Cleantech de l'Arbois.

Pour l'année 2019, l'association Réseau Entreprendre poursuivra son développement avec 3 programmes complémentaires destinés aux lauréats, et ayant pour objectif de renforcer l'accompagnement collectif, notamment via Booster et Ambition :

- **START** : Renforcer son projet et réussir sa création / reprise : accompagnement individuel, collectif et financier
- **BOOSTER** : 1^{er} stade de fort développement, 5 emplois et 500 keuros de chiffre d'affaires minimum à l'entrée du programme : accompagnement individuel, collectif (gouvernance) et financier
- **AMBITION** : 10 emplois et 1 Meuros de chiffre d'affaire à l'entrée du programme : accompagnement individuel, collectif (gouvernance) et financier

Chacun de ces programmes permet à davantage d'entrepreneurs de bénéficier d'un accompagnement et ainsi de créer ou maintenir davantage d'emplois sur le territoire.

Les entreprises suivies bénéficient d'un financement variant de 15 000 euros à 300 000 euros selon le type de parcours suivi.

L'association souhaite que 2019 soit une année consacrée à l'élargissement de ses actions.

Afin de lui permettre de continuer à développer ce territoire à fort potentiel, notamment grâce à la revalorisation de sa politique de communication et le déploiement de nouvelles méthodes d'accompagnement, Réseau Entreprendre Provence sollicite auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de l'année 2019, une subvention de 19 500 euros, représentant 8,67 % du budget prévisionnel, d'un montant de 225 000 euros.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 7 500 euros seront pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
- 12 000 euros seront pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix

La dépense en résultant sera imputée sur l'état spécial de chaque Territoire concerné.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier les modalités de versement se feront comme suit :

- Un acompte de 80% dès l'approbation de la subvention sur demande du bénéficiaire ;
- Le solde de 20% sur production des comptes annuels et sur remise du bilan quantitatif et qualitatif des actions réalisées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2019

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 14 mai 2019;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 9 mai 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, qui mènent, à l'échelle de son territoire des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Réseau Entreprendre Provence, une subvention de 19 500 euros au titre de l'exercice 2019, répartie ainsi :

- | | |
|---|--------------|
| • Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile : | 7 500 euros |
| • Territoire du Pays d'Aix : | 12 000 euros |

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile , en section de fonctionnement, chapitre 65, nature 65748
- l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de fonctionnement Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 61

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2019